

Nos vins de liqueur maintiennent leur vieille réputation; nos Muscats, Grenaches, Tokay de plants importés continuent à donner de très-bons produits, qui trouvent un écoulement avantageux.

Les vins d'Algérie, plus que tous les autres, se sont trouvés altérés par leur séjour prolongé sous une température élevée : le haut degré alcoolique qu'ils possèdent, joint à la légèreté de leur constitution, a favorisé leur acétification complète; néanmoins quelques bons échantillons ont permis d'apprécier les produits de notre colonie, dont la production ne s'est pas sensiblement augmentée depuis 1867. Elle atteint actuellement 100,000 hectolitres de vin, dont environ 15 à 20,000 hectolitres sont des vins de liqueur d'excellente qualité. Cette récolte est un précieux appoint pour les colons, qui en tirent un excellent produit.

La France avait envoyé à Vienne des échantillons de ses eaux-de-vie et des liqueurs qui se fabriquent en grande quantité dans tous ses grands centres de population; cette exposition comprenait 207 échantillons qui figuraient dans le chiffre de 1,127 précité. Les Charentes y étaient représentées par d'assez beaux spécimens. Pour ce produit comme pour nos vins de Champagne, les grandes marques s'étaient abstenues, par les mêmes raisons; néanmoins nous avons goûté d'excellents échantillons, dont la pureté et la finesse de goût consacrent une fois de plus la supériorité incontestée de nos cognacs sous leurs divers noms de grande Champagne, fine Champagne, Borderies et Fins Bois. Nos eaux-de-vie d'Armagnac étaient aussi représentées par des échantillons de haut et bas Armagnac et Ténarèze; les eaux-de-vie de Marmande, les alcools du Midi, voire même les eaux-de-vie de marc, se trouvaient en présence de compétiteurs étrangers. Mais notre industrie si importante des alcools d'industrie n'était représentée par aucun alcool venant de France; en revanche, l'Algérie et nos colonies, Guyane et Martinique, avaient quelques échantillons dont la pureté et la neutralité de goût ne laissaient rien à désirer. Depuis la dernière Exposition, les conditions des bouilleurs de crus ont été modifiées: la loi les a placés sous l'obligation de l'exercice. Ce fait est encore trop récent pour que ses résultats puissent être observés; il se produit d'ailleurs dans des conditions telles, qu'il serait difficile d'en tirer des conclusions précises. En effet, la réduction de la récolte de vin 1872, les prix élevés obtenus par ses produits, même les plus inférieurs, ont fait entrer dans la consommation des vins qui d'ordinaire sont livrés aux flammes, et qui, dans les années très-abondantes et de mauvaise qualité, font d'excellentes eaux-de-vie; car ce dernier produit a une supériorité d'autant plus grande que, pour l'obtenir, il faut employer une plus grande quantité de vin.

Après les eaux-de-vie et les alcools, nous avons à dire quelques mots